

Justice

Que proposons-nous concernant le viol ?

Le viol.

En 2016, [le nombre de viol a augmenté de 14%](#) passant de **13 881 viols signalés en 2015 à 15 848 en 2016**. Ce phénomène d'augmentation de viols se retrouve aussi **sur le viol chez les mineurs** qui connaît une **augmentation de 10%**, c'est-à-dire qu'en 2015 on avait recensé 7 416 viols alors que l'année dernière ce chiffre était de 8 184, soit **un viol de mineur toutes les heures**. Ceci est inacceptable et nous lutterons contre cela.

Aujourd'hui, la législation prévoit [un délai de prescription de 10 ans](#) pour un viol sur une personne majeure et un [délai de prescription de 20 ans pour un viol sur mineur](#) (ce délai s'applique dès la majorité, alors la personne peut **entamer une procédure judiciaire jusqu'à ses 38 ans**).

Pour Jean-Luc Mélenchon et la France Insoumise, le droit et la sécurité des femmes et des enfants nous est le plus cher, **c'est pourquoi nous voulons faire en sorte que l'auteur présumé d'un viol puisse être poursuivi à n'importe quel moment**. Nous trouvons totalement injuste qu'un crime passé un certain délai ne soit plus puni. Pour ce faire, nous supprimerons le délai de prescription et on créera **le délai imprescriptible pour le viol** (page 16 du livret ci-dessous).

Ajouté à cela, nous voulons aussi supprimer **la déqualification des violences sexuelles** et surtout **refuser toute médiation pénale lorsqu'il y a violence sexuelle** (page 15 du livret ci-dessous).

Référence ID de l'article : #1082

Auteur : David

Dernière mise à jour : 2017-04-14 17:07